

# Le Rollotois

## Mairie de Rollot



### COORDONNÉES :

#### ✚ MAIRIE – AGENCE POSTALE

15 Rue Saint-Nicolas  
80500 Rollot

☎ 03 22 78 28 47

Fax : 03 22 78 51 10

E mail : [mairierollot@orange.fr](mailto:mairierollot@orange.fr)

Site internet:

<http://www.mairie-rollot.fr>



Travaux en cours futur  
CITY STADE

#### ✚ Accueil Mairie:

Lundi : Jeudi : 17h - 18h

Vendredi : 9h - 11h  
17h - 18h



#### ✚ Accueil Agence Postale:

Lundi : 15h - 18h

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 16h - 19h



#### ✚ Information:

Cartes d'Identité/ Passeports

Contact: Mairie de Montdidier

☎ 03 22 78 75 75



Remise des colis aux aînés

Rédacteurs : Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Pichard

Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission : Jean-Luc Grimal

# Votre Conseil Municipal

## Le Maire



Michel Choisy

## Les Adjointes au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2<sup>ème</sup> adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3<sup>ème</sup> adjoint,

## Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon  
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard  
Déléguée aux associations

## Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

## Permanences des élus :

### **Le Maire**

Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92 de 9h à 10h sur rendez-vous

### **Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous**

**1<sup>er</sup> adjoint** Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49  
**2<sup>ème</sup> adjoint** Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53  
**3<sup>ème</sup> adjoint** Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

## Les Commissions:

- **Commission Communication, Environnement, Urbanisme, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

**Adjoint responsable:** Jean-Luc Grimal 1<sup>er</sup> Adjoint

**Membres du Conseil :** Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

**Adjoint responsable :** Marc Choisy 2<sup>ème</sup> Adjoint

**Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies :** Patricia Pichard

**Membres du Conseil :** Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur - Richard Harrissart. **Membres:** Marjorie Huile, Richard Duquenne.

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

**Adjoint responsable :** Jean-Pierre Cozette 3<sup>ème</sup> Adjoint

**Membres du Conseil :** Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck

- **Commission Affaires Sociales.**

**Conseillère déléguée :** Marynès Pillon.

**Membres du Conseil :** Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule - Perrine Ricquebourg **Membres:** Huguette Laforet - Magali Lecat - Céline Radiguet - Arthur Ropital.

- **RPI ROLLOT-PIENNES-ONVILLERS.**

Michel Choisy      **Suppléant :** Marc Choisy

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

**Titulaires :** Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette **Suppléant :** Laurent Letupe

- **SIAEP de Guerbigny.**

**Titulaires :** Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette **Suppléants:** Jean -Luc Grimal - Christophe Butez

- **Commission finances.**

Le Maire, les 3 adjoints

**Membres du Conseil :** Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez

- **Commission d'appel d'offre.**

Le Maire, les 3 Adjoints et membre du conseil : Yohann Levasseur

- **Com de Com du Grand Roye.**

Michel Choisy      **Suppléant :** Jean Luc Grimal

- **AFR. Association Foncière de Remembrement**

Michel Choisy

# LE MOT DU MAIRE

Rollotoises, Rollotois,

**2020 Année inédite, tous confinés !**

**2020 Accepter de vivre différemment et de prendre le temps d'apprendre à protéger les autres tout en se protégeant soi-même,**

**2021 ?** Année, espérons-le, où nous pourrions sortir à nouveau librement et sans contrainte ?, se retrouver en famille ou entre amis, aller au restaurant, au théâtre, au cinéma, assister à des rencontres sportives..., se réunir, participer aux activités associatives et municipales, bref, retrouver une vie sociale, amicale et familiale, autant de bonheurs simples, tels sont les vœux que nous pouvons formuler, le **Conseil municipal et moi-même**, à toutes les Rollotoises et tous les Rollotois pour cette nouvelle année, ainsi que tous nos vœux de bonne santé en cette période de pandémie.

La traditionnelle cérémonie des vœux, moment important dans la vie municipale, permettant de faire le point de la situation de la commune en matière de réalisations et de projets et de partager un moment de convivialité, ne pouvant avoir lieu en raison du contexte sanitaire, permettez-moi de le faire à travers ce « mot ».

Cette année 2020, malgré les élections municipales, les confinements et l'état d'urgence sanitaire, qui ont fortement perturbé l'activité, plusieurs réalisations ont vu le jour dans notre commune :

- Les travaux d'aménagements de trottoirs et de bordurage route de Boulogne et à Regibaye, dans la continuité de ceux de la route de Courcelles. (Ces travaux sont réalisés dans le cadre du groupement de commandes de la Com de Com, mais financés par la commune).
- L'aménagement du local « dortoir » pour les enfants de maternelle (voir par ailleurs rubrique RPI).
- La rénovation de la garderie
- Le remplacement du TOBOGGAN au parc de jeux pour enfants rue St Nicolas (L'ancien ayant été volé!!).
- L'agrandissement du colombarium au cimetière.
- La signalitique au sol de la zone 30, rue Haute pour renforcer la sécurité même si certains pensent que cela ne sert à rien ! Cette réalisation était demandée et attendue par bon nombre de riverains.
- Le remplacement d'un vitrail de la rosace de l'église St Nicolas

**Concernant les projets pour l'année 2021**, ils sont nombreux et variés et des arbitrages seront sans doute rendus nécessaires. Parmi ces projets figure en premier la construction du **City Stade** place des Clos, dont les travaux ont démarré et qui devraient être terminés pour le printemps ainsi que la construction des deux terrains de pétanque, également en cours de construction.

-Le projet de rénovation du local « vestiaires-douches » place des Clos dans le cadre du plan de relance de l'État au titre de la transition énergétique et de l'amélioration du patrimoine (Remplacement de l'ancienne chaudière au fioul par une pompe à chaleur, isolation intérieure et extérieure, remplacement des portes et fenêtres, revêtement de sol et sanitaire). Tous ces équipements sont d'origine et le bâtiment est très « énergivore ». Un dossier de subvention est déposé auprès des services compétents (DSIL).

- La poursuite des travaux de voirie.
- La réfection du revêtement de la chaussée, Grande Rue à REGIBAYE.
- L'acquisition d'un **défibrillateur** déjà programmée et rendue obligatoire par la loi pour les communes disposant de salle de 4ème catégorie ce qui est le cas de notre salle des fêtes.
- D'autres projets sont en cours de réflexion sur lesquels le conseil municipal aura à se prononcer lors des réunions de commissions et ensuite de l'élaboration du budget 2021.
- Il s'agit par exemple de la réfection de la terrasse de la salle des fêtes où des infiltrations sont constatées lors des fortes pluies, de l'étude de faisabilité de l'installation de 2 chauffe-eau « mitigeurs » pour les classes de CM1-CM2 et CE2. Une réflexion devra aussi être engagée au sujet du remplacement du tracteur tondeuse vieillissant.

Tous ces projets devront s'inscrire dans le respect du **cadre fiscal communal et sans augmentation des taux d'imposition locaux** qui, je le rappelle, **sont inchangés depuis 2008.**

Je ne saurais terminer sans évoquer un vœu, émis par Anaëlle alors élève de CM2 à l'école de ROLLOT dont vous découvrirez tous les détails dans ce ROLLOTOIS.

Pendant l'année scolaire 2019-2020, un appel à projets a été lancé par le Conseil Départemental de la Somme et diffusé, par la Directrice, en classe de CM1 CM2. Et bien Anaëlle avait plein d'idées dans sa tête...de très belles idées, pour elle et pour tous les jeunes de ROLLOT.

Elle a envoyé un courrier au Conseil Départemental ! et son projet a franchi une première étape. Et son rêve pourrait devenir réalité ! Pour cela, il faut franchir une 2ème étape et voter massivement en faveur du projet. Plus le projet recueillera de votes et plus il aura de chances d'être retenu. Vous trouverez dans la rubrique RPI de ce ROLLOTOIS le détail de cette opération. La commune doit porter le projet et s'il est définitivement validé par la commission départementale, il sera largement doté et deviendra réalité. Alors rendez-vous pour voter **à partir du 15 janvier.**

Je terminerai mon propos en formulant un dernier vœu, celui de pouvoir mener à bien tous ces projets **dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants.**

**Votre Maire,  
Michel Choisy**



## **LES GAGNANTS DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL**

Depuis l'année dernière, un concours des plus belles maisons illuminées a lieu pour récompenser celles et ceux qui décorent leurs maison pendant la période des fêtes.

C'est la commission Cadre de Vie qui arpente les rues, impasses et chemins du village à la recherche des habitations décorées.

Au final, dix familles seront récompensées.

**Le 1er prix ex aequo** est décerné à deux maisons situées: 36 rue de la Madeleine & 3 Hameau de la Vilette

**Le 2<sup>ème</sup> prix:** 18 rue des Neuf Mines

**Le 3<sup>ème</sup> prix :** 4 rue des Neuf Mines

**Le 4<sup>ème</sup> prix:** 7 rue de Beauvoir

**Le 5<sup>ème</sup> prix:** 78 rue de la Madeleine

**Le 6<sup>ème</sup> prix:** 15 Rue de Beauvoir

**Le 7<sup>ème</sup> prix:** 16 Rue de Pronac

**Le 8<sup>ème</sup> prix:** 23 Rue des Près madame

**Le 9<sup>ème</sup> prix:** 18 Rue des Près madame

Chacun recevra un cadeau.

Félicitations à tous pour avoir illuminé notre village.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Compte rendu de la séance du 5 juin 2020 à 19h30*

**Présents:** M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Choisy Marc Harrissart Richard, Pillon Marynes, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Cozette Jean-Pierre, Blot Lydie, Levasseur Yohann, Grimal Cécile, Ricquebourg Perrine, Caule Delphine, Letupe Laurent.

Secrétaire de Séance : Monsieur Richard Harrissart

**Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2019**

Après présentation du Compte administratif 2019, il est proposé de procéder au vote par monsieur Jean-Pierre COZETTE (doyen de l'assemblée). Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants concernant les opérations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement :	503 764.83 €
Dépenses d'investissement:	165 763.87 €
Recettes fonctionnement :	569 101.25 €
Recettes d'investissement :	298 161.12 €

Le résultat de clôture 2019 fait apparaître un excédent de 197 733.67 € et un résultat cumulé de 647 111.32 €  
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.  
Le conseil municipal adopte également le compte de gestion de monsieur le Receveur municipal qui est conforme au compte administratif.

**Vote du Budget Primitif 2020 et taux d'imposition**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2020 proposé par monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	1 180 128.00 €
Investissements :	232 790.00 €

Le conseil municipal décide également à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à l'identique par rapport à l'année dernière soit :

TFPB :	16.36 %
TFPNB :	36.28 %
CFE :	17.83 %

**Indemnités des élus**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi et propose de ne pas appliquer, dans un premier temps le nouveau barème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à effet immédiat comme suit :

- Maire : 31.03% de la base brute de l'indice 1027, soit 1206.92 € brut,
- Premier adjoint : 6.65% de la base brute de l'indice 1027, soit 258.03 € brut,
- Deuxième adjoint : 6.65% de la base brute de l'indice 1027, soit 258.03 € brut,
- Troisième adjoint : 6.65% de la base brute de l'indice 1027, soit 258.03 € brut,
- Premier conseiller délégué : 4% de la base brute de l'indice 1027, soit 155.58 € brut,
- Deuxième conseiller délégué : 4% de la base brute de l'indice 1027, soit 155.58 € brut.

Ce qui représente une baisse de 23 % par rapport à l'indemnité maximal

## **Délibération portant sur la délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal à la possibilité de déléguer au maire, certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

**DONNE à l'unanimité délégation au Maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, et ce de manière générale ;

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;

19° de signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du code précité précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal (montant à fixer) ;

21° d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° d'exercer au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au 3ème alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la construction d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions toutes conditions retenues ;

27° de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° d'exercer au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° d'ouvrir et d'organiser la participation public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

**DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire**, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

### **Constitution des comités consultatifs**

Monsieur le Maire explique que la Commune a la possibilité de créer des commissions extra-municipales afin d'intégrer des habitants ne faisant pas partis du Conseil dans certaines commissions.

Monsieur le Maire propose la création de deux commissions extra-municipales, celle des Fêtes et cérémonies et celle des Affaires sociales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **Validation travaux terrain multisports**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de terrain multisports prévu Place des Clos.

## Questions diverses

### **Reprise de concession cimetièrè**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les héritiers de Monsieur Wattincourt ont décidé de revendre la concession au cimetière acheté par leur père. Il convient donc à la commune de procéder à sa reprise afin de pouvoir rembourser la famille.

### **Intervention d'un éducateur sportif aux écoles**

Madame la Directrice à renouvelé la demande de financement par les commune du RPI de séances de sport par un éducateur sportif.

Monsieur le Maire explique qu'il a un retour très positif pour l'année 2019.

Pour 4 périodes durant l'année scolaire 2020-2021 la part de la commune de Rollot s'élèverait à 2160 € et 1080 € pour Piennes Onvillers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

### **Emploi saisonnier espaces verts**

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de trouver une personne en emploi saisonnier pour aider l'ouvrier communal dans l'entretien des espaces verts durant la période d'été.

Le conseil municipal propose de faire paraître une annonce sur le compte Facebook de la commune pour appel à candidature et charge monsieur le Maire de procéder au recrutement de ce saisonnier pour une mise en route dès le mois de Juin.

Fin de séance 21h15

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de la séance du 30 juin 2020 à 19h30*

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Choisy Marc Harrissart Richard, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Cozette Jean-Pierre, Grimal Cécile, Caule Delphine, Pillon Marynes, Levasseur Yohann, Letupe Laurent, Ricquebourg Perrine,

Pouvoirs : Mme Blot Lydie à Mme Pichard Patricia,

Secrétaire de Séance : Mme Bernadette Gellynck

## **Rentrée scolaire 2020 ouverture de classe**

Monsieur le Maire explique qu'au vu des effectifs à la rentrée de septembre 2020, l'inspection académique a décidé l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein du RPI pour la rentrée prochaine. Monsieur le Maire informe que cette classe sera probablement installée à Piennes. Cela sera confirmé dans les semaines à venir.

Monsieur le Maire informe également le conseil de la gratuité des transports scolaires pour les élèves jusqu'au bac à partir de la rentrée prochaine. L'inscription devra être faite par les parents sur la plate forme du département.

## **Plan 1 million d'arbres**

La Région Hauts de France lance une opération « 1 million d'arbres en Hts de France » à l'attention des collectivités et des associations. Les arbres à planter seront financés à hauteur de 90 % par la région et les espèces d'arbres sont à choisir dans une liste fournie par la région.

Monsieur la Maire charge la commission environnement d'étudier le dossier.

## **Sécurité routière – stationnement / circulation**

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement sur le trottoir est interdit sauf si un arrêté municipal l'autorise mais avec un passage pour les piétons maintenu.

Monsieur le Maire rappelle également le problème de la ruelle Goret très étroite où la circulation est difficile. Monsieur le Maire propose d'interdire la circulation sauf riverains. Le conseil municipal propose de mettre la rue en sens unique avec interdiction de stationner. Une décision devra être prise après consultation des riverains.

## **Commission des impôts**

Monsieur le Maire explique qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, la commission communale des impôts doit être renouvelée. Le conseil municipal doit donc fournir à la DGFIP la liste de 24 personnes afin qu'elle choisisse 6 titulaires et 6 suppléants. Monsieur le Maire propose aux conseillers une liste de 24 noms.

## **Festivités 14 juillet**

Monsieur le Maire explique que cette année, vu la crise sanitaire, une demande doit être déposée en préfecture pour toute organisation de manifestation communale. Si autorisation il y a et que le protocole à suivre n'est pas trop contraignant, il est prévu le 13 au soir une retraite aux flambeaux à 21h30 ainsi qu'une soirée musicale place des clos et le 14 juillet un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30 suivi d'un vin d'honneur. L'après midi sera consacrée aux jeux et concours de pétanque.

## **Fête locale**

Madame Pichard présente aux conseillers le devis qu'elle a obtenu pour l'animation de la fête communale début août. Pour une prestation samedi soir (avec chanteur) et spectacle le lendemain après midi la société LM PRODUCTION propose un devis de 2400 €. Le conseil municipal trouve la proposition intéressante et donne son accord. Madame Caule précise qu'il faudra demander s'il existe une clause de résiliation au cas où la crise sanitaire obligerait à annuler la manifestation. Monsieur le Maire précise qu'un protocole sanitaire devra être mis en place. Le feu d'artifice du samedi devra également être encadré, l'espace public délimité avec respect des distanciations. L'ensemble devra être déposé en préfecture pour validation.

## Questions diverses

### **Demande d'une ligne internet par le club de Tir**

Monsieur le maire informe que le conseil que le Président du club de tir a sollicité la commune pour obtenir une ligne internet au stand de tir.

Monsieur le Maire explique qu'après renseignements pris auprès d'autres collectivités. La commune a l'obligation d'installer une ligne téléphonique pour les appels d'urgence (ce qui est fait) mais pour la connexion internet c'est à l'association concernée de financer l'abonnement. Le Conseil municipal est d'accord pour demander au club de tir de financer l'installation d'internet s'il en a besoin.

### **Devis réparation vitrail église**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de Monsieur Courageux pour la réparation du vitrail de l'église Saint Nicolas qui a été endommagé lors d'une tempête. Ce devis s'élève à 2713,38 € TTC.

Le sinistre a été déclaré à l'assurance.

### **Enquête éoliennes**

Pour info suite à la crise sanitaire, l'enquête éolienne a été reportée au 24 septembre.

Fin de séance 21h30

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 à 19h00*

**Présents:** M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Choisy Marc Harrissart Richard, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Cozette Jean-Pierre, Grimal Cécile, Caule Delphine.

**Pouvoirs :** Mme Blot Lydie à Mme Pichard Patricia,  
Mme Pillon Marynes à M. Grimal Jean-Luc,  
M. Levasseur Yohann à M. Choisy Marc,  
M. Letupe Laurent à M. Choisy Michel.

**Absente excusée :** Mme Ricquebourg Perrine

**Secrétaire de Séance :** Mme Caule Delphine

**Election des délégués pour les élections sénatoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'élection des sénateurs du département devrait intervenir le 27 septembre 2020. De ce fait, la date du 10 juillet a été rendue obligatoire pour désigner les délégués et les suppléants. Ceux-ci sont par ailleurs désignés séparément et l'élection a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

L'élection des délégués a donné les résultats comme suit au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants : 14
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
  - Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 14
  - Majorité absolue : 8
- Michel CHOISY : 14 voix, proclamé élu et a déclaré accepter le mandat,  
- Jean-Pierre COZETTE : 14 voix proclamé élu et a déclaré accepter le mandat,  
- Marc CHOISY : 14 voix proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

L'élection des suppléants a donné les résultats comme suit au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants : 14
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
  - Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 14
  - Majorité absolue : 8
- Jean-Luc GRIMAL : 14 voix, proclamé élu et a déclaré accepter le mandat,  
- Patricia PICHARD : 14 voix proclamée élue et a déclaré accepter le mandat,  
- Cécile GRIMAL : 14 voix proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

**Désignation de la Commission d'appel d'offres**

Lors de la prise de délibération précédente sur la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres, la Préfecture par le biais de sa vérification et de par son contrôle de légalité nous a rappelé qu'il fallait nommer :

- un Président de droit,
- trois membres titulaires
- et trois membres suppléants.

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération puisque celle prise initialement est erronée, afin de constituer cette commission de manière régulière.

Après concertation, il a donc été décidé à l'unanimité des membres présents la constitution de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- un Président de droit : Michel Choisy,
- trois membres titulaires : Marc Choisy, Jean-Pierre Cozette et Jean-Luc Grimal,
- et trois membres suppléants : Yohann Lévasseur, Bernadette Gellynck et Patricia Pichard.

### **Prime exceptionnelle Covid 19**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face au Covid-19, les employeurs ont la possibilité d'attribuer une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros par agent travaillant à temps complet et sous certaines conditions.

Un point sera donc effectué avec la secrétaire pour savoir quels employés peuvent y prétendre au prorata du temps de travail, et du nombre de semaines travaillées sur les huit qui comptent la période d'état d'urgence. Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer pour la mise en place de cette prime exceptionnelle et en valide à l'unanimité des membres présents son instauration.

### **Questions diverses**

#### **City stade**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un groupe de travail se penchera sur ce dossier afin de d'analyser les différents devis reçus et de faire le choix du prestataire conformément à la décision du Conseil Municipal. Ce groupe est composé des membres de la Commission d'appel d'offres et de Messieurs Laurent Letupe et Richard Harrissart.

#### **Signalisation routière**

Monsieur le Maire explique que trois panneaux de signalisation sont à refaire sur la Commune. Des devis ont été demandés. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces travaux.

#### **Classification de la Commune en catastrophe naturelle**

Monsieur le Maire annonce que la procédure est en cours d'instruction et devrait passer très prochainement en commission.

#### **Intervention du chantier d'insertion sur la Commune**

Monsieur le Maire évoque la venue du chantier d'insertion pour l'entretien et le nettoyage de la Mare. Une convention en ce sens a été envoyée en Mairie et Monsieur le Maire se charge de la réacheminer avant les travaux prévus pour le mercredi 15 juillet 2020.

#### **Conseil communautaire du 9 juillet 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Thiebaut a été réélue Présidente, et que quinze vice-présidents ont été nommés, dont Monsieur le Maire de Rollot en charge des finances, budgets, fiscalité, aide technique aux communes, fonds de concours et comptabilité. La composition du bureau est consultable sur le site internet de la CCGR (Communauté de Communes du Grand Roye).

Fin de séance 20h15

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Compte rendu de la séance du 7 septembre 2020 à 19h30*

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Choisy Marc Harrissart Richard, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Cozette Jean-Pierre, Grimal Cécile, Caule Delphine, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Ricquebourg Perrine.

Absents : Mme Blot Lydie,  
M. Levasseur Yohann (excusé),  
M. Butez Christophe (excusé).

Secrétaire de Séance : M. Richard Harrissart.

**Autorisation de poursuite donnée au Trésorier Payeur**

Monsieur le Maire explique que dans l'intérêt de la Commune, il est recommandé d'attribuer à la Trésorerie de Montdidier une autorisation permanente et générale de poursuite allant jusqu'au commandement et ce, sans limitation de montant.

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'autoriser de manière permanente Monsieur le Trésorier Payeur de Montdidier à poursuivre au nom du Maire les redevables en cas de non paiement et ce, jusqu'au commandement.

**Projet éolien, enquête publique**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet éolien arrive dans sa phase terminale avec l'enquête publique qui se déroulera du 24 septembre au 26 octobre 2020.

Le projet de Rollot est dans la continuité de celui existant sur les communes de Mortemer et Courcelles-Epayelles.

La Communauté de Communes a déjà émis un avis favorable sur le projet, ainsi que l'AFR et le CCAS. Ce projet avait également été validé par le Conseil Municipal de l'époque à l'origine du projet en 2004 ainsi que par les 2 conseil municipaux suivants.

Monsieur le Maire précise que les répercussions financières sont intéressantes pour la Commune si le projet abouti, environ 80 000,00 € / an.

Mme Bernadette Gellynck étant concernée s'abstient de prendre part au vote, ainsi que Messieurs Michel Choisy et Marc Choisy bien que pas directement concernés.

Le Conseil Municipal valide à 9 voix pour le projet éolien.

**Désignation des délégués PLUI**

Monsieur le Maire explique que ce projet est en cours depuis environ 18 mois au sein de l'Intercommunalité.

Les délégués se réunissent régulièrement dans chaque commune afin d'élaborer ce document d'urbanisme intercommunal. Suite aux élections municipales, il convient de désigner deux nouveaux délégués.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents comme référents communaux pour le PLUI, Messieurs Michel Choisy et Marc Choisy.

**Désignation du correspondant défense**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier du Commandement Interarmées de zone de la défense et de sécurité nord nous demandant de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du nouveau conseil. Celui-ci a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de notre Commune, notamment quand elle est située dans un département à faible empreinte militaire.

Mme Perrine Ricquebourg propose sa candidature, le Conseil Municipal valide à l'unanimité sa désignation en tant que correspondant défense.

**Location logement ancienne gare 10 rue de Pronac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 10, rue de Pronac a été libéré par les locataires. Un état des lieux a été effectué par huissier, et nous avons obtenu un devis des Astelles pour une remise en état d'un montant de 1 500,00 € HT hors fournitures (en tout environ 2 000,00 €).

Quant à la remise en location, le choix du locataire se fera par l'huissier.

### **Programme travaux 2021**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir dès maintenant sur d'éventuels travaux à prévoir sur le budget 2021. Il rappelle que sont déjà prévus les travaux de bordurage à Regibaye, La Villette et Route de Boulogne.

### **Informations diverses**

▲ Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils ont possibilité d'accéder à des formations en ligne gratuite réservées aux élus.

▲ Il est rappelé que de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année sur la Commune, et il serait souhaitable que les conseillers municipaux fassent acte de présence pour représenter le Conseil Municipal.

▲ Le bilan de la rentrée des classes semble positif selon les retours de Mme la Directrice et du personnel enseignant.

▲ Monsieur le Maire demande à ce que les adjoints et/ou les conseillers délégués programment leurs réunions de commission, éléments importants de la démocratie locale qui permet à chacun de réfléchir et de faire des propositions.

### **Questions diverses**

Néant

Fin de séance 20h45

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Compte rendu de la séance du 12 Octobre 2020 à 19h30*

**Présents:** M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Pichard Patricia, Cozette Jean-Pierre, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Blot Lydie, Butez Christophe, Levasseur Yohann.

**Pouvoirs :**

M. Harrissart R à M. Marc Choisy,  
M. Grimal J-L à M. Michel Choisy.

**Absents excusés :**

Mme Ricquebourg P, Mme Caule D, Mme Gellynck B.

**Secrétaire de Séance :** Mme Marynès Pillon

**Subventions associations**

Le Conseil municipal après étude des dossiers par la commission compétente et après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Club de Tir : 1000 €
- Société de Chasse : 400 €
- Espérance Rollotoise : financement du bus pour le voyage organisé par l'association
- Association colombophile : 450 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- ACPG : 160 €
- Familles Rurales : 1000 €
- RAC : 1000 €
- Comité Rotincia : 400 €

Une subvention d'un montant de 526.50 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale.

Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de faire parvenir un courrier notifiant les règles de fonctionnement d'attribution de la subvention en début d'année aux Présidents d'Associations, et de leur rappeler de déposer un dossier en Mairie avec leurs comptes et bilans. Il faudra prévoir une date butoir

**Candidature logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ des locataires du logement 10, rue de Pronac, un état des lieux a été fait par l'huissier et la remise en état a coûté environ 2 000,00 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser l'huissier, Maître Painset à engager des poursuites nécessaires auprès des anciens locataires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Maître Painset à engager les poursuites.

Le Conseil doit également délibérer pour permettre à Maître Painset de s'occuper de la remise en location du logement, de la réaction du bail et de l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**Rapport qualité eau**

Monsieur le Maire se doit d'informer le Conseil Municipal du rapport sur qualité de l'eau. Celui-ci montre que l'eau du réseau, et le réseau en lui-même sont de bonne qualité avec un taux de performance de 87 %.

Le document est consultable en Mairie.

#### **Travaux voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Roye les travaux de bordurage Route de Boulogne et de la Route principale au Hameau de Regibaye, ainsi que le gravillonnage de la Grande Rue toujours au Hameau de Regibaye ont été chiffrés à 35 000,00 € HT. Travaux pour lesquels le Conseil Municipal a déjà donné son accord.

### **Questions diverses**

#### **Repas des Aînés**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'au vu du contexte sanitaire actuel, il a été décidé de reporter à une date ultérieure le repas des Aînés.

Un courrier sera transmis à l'attention des Aînés pour les en informer.

#### **Réparation aire de jeux**

Monsieur le Maire présente un devis de réparation de l'aire de jeu pour un montant de 605,00 € HT suite au vol du toboggan en Août 2020 !

Le Conseil Municipal approuve cette réparation.

#### **City Stade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation du City Stade ont démarré.

#### **Rénovation des vestiaires foot**

Monsieur le Maire explique que les vestiaires du football ont besoin d'être rénovés au niveau de l'isolation et du mode de chauffage.

Ces travaux pourront peut-être figurer dans le plan de relance DSIL, et Monsieur le Maire charge Messieurs Letupe, Levasseur et Choisy Marc du dossier, et de prendre contact rapidement avec des artisans pour établir des devis.

Fin de séance : 21 H 05

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Compte rendu de la séance du 2 décembre 2020 à 19h30*

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Pichard Patricia, Cozette Jean-Pierre, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Blot Lydie, Butez Christophe, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Ricquebourg Perrine, Caule Delphine.

Pouvoir :

M. Grimal J-L à M. Michel Choisy.

Secrétaire de Séance : Mme Marynès Pillon

**Dossier subvention travaux rénovation vestiaires**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation du bâtiment à usage de vestiaires-douches-sanitaires pour un montant de travaux estimé à **54 523.07 € HT, soit 65 427.68 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL « plan de relance 2020 » et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL demandée : 80 % du HT soit	<b>43 618.45 €</b>
Subvention Etat DETR :	Néant
Subvention Conseil Départemental :	Néant
Subvention Conseil Régional :	Néant
Part revenant au maître d'ouvrage :	<b>21 809.23 € TTC</b>
Emprunt :	Néant
Fonds propre	<b>21 809.23 € TTC</b>

**Participation scolaire 2019-2020**

Le Conseil municipal après calcul et délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2019-2020 la participation pour les Communes extérieures à :

- **968 €** pour un enfant de **maternelle**
- **352 €** pour un enfant de **primaire.**

**Adhésion groupement commande défibrillateur**

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes étant classée en catégorie 4, la Commune se doit d'être équipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'un défibrillateur. La Communauté de communes propose d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de ce défibrillateur, et se chargera donc de l'appel d'offres et de la mise en place du contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement, et à prendre toutes mesures liées à cette démarche.

**Rétrocession concession cimetière + Décision Modificative**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les héritiers de Monsieur Foyart Simon souhaitent faire don de la concession cimetière de leur père. Cette concession reviendra donc à la Commune, ainsi que celle de la famille de Joël Wattincourt.

**Adhésion commune de Longueau à la FDE80**

La Commune doit donner son avis pour l'adhésion de la ville de Longueau à la FDE80.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Programme travaux 2021**

Monsieur le Maire rappelle les prévisions de travaux pour l'année 2021 (déjà évoqués) :

- Bordurage Hameau de la Villette,
- Allée piétonne (Rues Haute, de Beauvoir et de la Madeleine) sont en attente d'estimation.
- Terrasse salle des fêtes suite à infiltration d'eau lors de fortes pluies (un devis a déjà été déposé)

### **Parcelle ZX n°17**

La Commune est propriétaire de la parcelle ZX n° 17, que Monsieur Etienne Lefebvre avait jusqu'alors en location. Celui-ci a fait part de sa cessation d'activité et la parcelle doit donc être remise en location.

Monsieur le Maire propose de réunir les agriculteurs qui pourraient être intéressés.

### **Délibération pour dépenses investissement 2021**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L .1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

A savoir : **Chapitre 21 : 52 573.75 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

### **Signature convention avec le Département pour travaux de voirie**

Le Conseil municipal après délibération autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Somme pour l'aménagement de bordures, caniveaux et trottoirs sur les départementales RD37 et RD 68.

## **Questions diverses**

### **Demande d'autorisation installation Food Truck**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une demande d'installation de Food Truck lui a été déposée. Le Conseil donne son accord sur cette autorisation et Monsieur aura la charge des dernières formalités.

### **Accompagnement commerçants / entreprises / artisans**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un développeur économique du Grand Amiénois (en relation avec la Communauté de Communes du Grand Roye) a pris contact avec toutes les entreprises, commerçants et artisans de la Commune pour les accompagner si nécessaire dans les démarches de demande d'aide liées à la COVID.

**Rollotois**

Monsieur le Maire souhaiterait l'édition d'un Rollotois pour la fin de l'année 2020 pour une distribution début 2021.

Il faudra donc prévoir une réunion de commission afin de le préparer.

**Enquête publique éolienne**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable suite à l'enquête publique sur les éoliennes et que maintenant, il faut attendre l'avis de la Préfecture.

Fin de séance : 20 H 50

# La Mairie vous informe :

## ■ INFLUENZA AVIAIRE

Il est rappelé à tous les administrés détenteurs de basse-cour (même une seule volaille) l'obligation de déclarer son recensement à la Mairie, soit par courrier, soit en dématérialisé sur le site dédié (renseignement en Maire).

## ■ COLIS DES AINÉS

La commission "affaires sociales" de la commune a procédé à la distribution des colis gourmands aux domiciles de nos 96 aînés de plus de 70 ans comme chaque année et dans le respect des règles sanitaires.

Répartis en binômes, ils ont ainsi pu échanger quelques instants avec chacun d'entre eux, leur apportant un peu de réconfort en ces moments difficiles, espérant pouvoir organiser leur traditionnel repas en 2021, rendez-vous tellement attendu et qui a du, lui aussi, être annulé cette année.

## ■ NOËL DANS L'ÉCOLE

Cette année, crise COVID oblige pas de rassemblement.

Depuis longtemps les élèves du RPI se trouvaient réunis à la salle des fêtes de ROLLOT pour un goûter et une remise de cadeaux le tout encadré par un spectacle offert aux parents et la visite du père Noël.

Un marché de Noël était également programmé.

Il a fallu s'organiser, les cadeaux sont arrivés dans les classes.

Les objets fabriqués par les enfants ont été mis en ligne sur le site ENT de l'école permettant aux parents de passer commande.

Et le spectacle filmé est proposé sur le site.

### \*QUELQUES RAPPELS TRÈS UTILES \*

## ■ OBLIGATION D'ÉLAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies communales et des chemins ruraux, l'obligation de procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres qui menacent de tomber sur les dites voies et chemins.

Les arbres et arbustes ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal et ne doivent pas gêner la circulation.

A défaut d'exécution par les propriétaires, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et **AUX FRAIS DES PROPRIÉTAIRES** après mise en demeure par lettre recommandée.

La responsabilité des propriétaires peut être engagée si un accident survenait en raison du non respect des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

## ■ RAPPEL COMMANDE FUEL

Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)

Dates : 1er au 15 janvier - 1er au 15 avril - 1er au 15 juillet - 1er au 15 octobre

## ■ TROUBLES DE VOISINAGE ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

### **Il est interdit en particulier :**

De jour comme de nuit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés;

De jour comme de nuit, de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

## **\*Sécurité - Délinquance – Dégradations\***

La commune a mis en place une convention avec la gendarmerie.

Plusieurs "référents " sont désignés et reconnus auprès des services de la gendarmerie.

N'hésitez pas à les contacter pour signaler tout comportement anormal (voiture suspecte ou autres)

- ✓ M. Didier Pichard Tél : 06.10.92.30.66 Rue de Beauvoir
- ✓ M. Pascal Durier Tél : 06.88.08.41.95 Rue Haute
- ✓ M. Jean Luc Leroy Tél : 06.86.47.40.92 Rue de la Madeleine
- ✓ M. Bruno Pichard Tél : 06.77.65.34.71 Rue Haute
- ✓ M. Éric Morel Tél : 06.85.56.27.69 Hameau de la Villette

- **Soyez prévoyants, soyez vigilants, soyez prudents au quotidien en respectant les conseils pratiques vous pouvez aller sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) Rubrique "Ma sécurité".**

### **■ LA FIBRE QU'EN EST-IL ?**

Comme vous avez pu le constater, les travaux sont maintenant terminés.

Nous entrons maintenant dans la 2<sup>ème</sup> phase qui est celle de l'intégration des données par les bureaux d'étude, cela permettra de constituer la base d'éligibilité qui fera ensuite l'objet d'une déclaration auprès de l'ARCEP.

Cela va initier une période de gel commercial de 3 mois, permettant aux différents opérateurs de se positionner.

Ce n'est qu'à l'issue de cette période que pourra démarrer la souscription d'abonnements avec l'installation des prises.

Pour information le réseau est la propriété de Somme Numérique qui en confie la gestion à la Société COVAGE.

Site/ [gp-somme@covage.com](mailto:gp-somme@covage.com)

Des réunions d'information seront programmées dans la commune.

### **■ RAPPEL VITESSE**

Rue Haute (tournant) la vitesse est limitée 30km/h, stationnement interdit ligne blanche pour la sécurité des riverains et des piétons.

Rue St Nicolas zone 30km/h (écoles), rue des Prés madame, Pronac, et neuf mines à 40km/h.

### **■ STATIONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE**

Un arrêt ou stationnement à proximité des intersections, des virages ou dans celui-ci.

**Sanction :** Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe.

**Article R 417610..**

Tout véhicule à l'ARRÊT OU EN STATIONNEMENT doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule et notamment sur les trottoirs, les tournants, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons qui doivent être laissés libres.



## INTERDICTION DE STATIONNER AUX ABORDS DES ECOLES

### *Sécurité aux abords des écoles* **Faisons attention à nos enfants !**

*De notre comportement d'adulte dépend leur sécurité.*

**À proximité des écoles, en voiture.**

**Ne vous arrêtez pas :**

- en double file sur les parkings,
- dans les voies de circulation,
- sur les passages piétons,

**Ne stationnez pas :**

- devant l'entrée de l'école,
- sur les trottoirs.



*Les écoles sont desservies par des parkings et il convient aux personnes venant déposer ou chercher un enfant de les utiliser correctement pour des raisons évidentes de sécurité et de bonne circulation.*

*Déposer ou chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants !*

- Redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route.
- Ne soyez pas trop pressés, ne prenez pas de libertés avec le Code de la route en oubliant les règles élémentaires.
- Respectez le sens de circulation du parking, adaptez votre vitesse et garez-vous sur des emplacements matérialisés.
- N'hésitez pas à faire quelques mètres à pied... Marcher, c'est bon pour la santé !
- Restez attentifs, détendus et patients.

**Si vous venez à pied à l'école, respectez aussi le Code de la route**

Apprenez et rappelez régulièrement à vos enfants qu'il faut, pour leur sécurité, respecter les consignes suivantes:

- ne pas courir sur les trottoirs;
- ne pas jouer sur les barrières de sécurité au bord de la route;
- traverser aux passages piétons;
- regarder de chaque côté avant de traverser la route.

*Les écoles sont des lieux de citoyenneté,  
ne commettez pas d'incivilités,  
respectez le Code de la route,  
soyez exemplaires,  
vos enfants vous regardent et apprennent !*



Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.

### **Article 1 :**

Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi.

### **Article 2 :**

Exception est faite aux cars scolaires qui seuls sont autorisés à stationner devant les écoles durant ces périodes.

### **Article 3 :**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

## ■ **CONSEIL RÉGIONAL.**

Une antenne est ouverte à Montdidier Espace Jean Jaurès N° 41 (près de la gare)

La région Hauts de France peut vous aider au quotidien.

Lycée - Apprentissage - Formation - Travail - Transport.

Renseignement au 03.74.27.30.10

Plus d'infos : [antenne-montdidier@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-montdidier@hautsdefrance.fr)

## ■ **Permanence du Conseiller Départemental**

Les permanences du Conseiller Départemental Pascal Delnef, Catherine Quignon se tiennent tous les mardis de 16h30 à 18h en Mairie de Montdidier.

Contacts: 06.71.69.99.30 Pascal Delnef / 06.63.57.70.58 Catherine Quignon.

## ■ **Permanence du Député**

Les permanences du Député de la circonscription, Mr Leclabart se tiennent tous les 4<sup>e</sup> jeudi du mois en Mairie de Montdidier de 18h à 19h30.

## ■ **Renseignement utiles:**

Opposition carte bancaire 0892 705 705 / Opposition chéquier 0892 683 208

## ● **Blocage téléphones portables :**

Bouygues	<b>0800 291 000</b>
Free	<b>3244</b>
Orange	<b>0800 100 740</b>
SFR	<b>1023</b>

## ● **Urgence**

Pompiers :	<b>18</b>
SAMU (médecin de garde) :	<b>15</b>
Gendarmerie :	<b>17 ou 112</b>
Service des eaux :	<b>03 22 37 42 02</b>
Dépannage électricité (SICAE) :	<b>03 22 88 47 88</b>

# RPI ROLLOT / PIENNES-ONVILLERS

Coordonnées et horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

## ➤ INFORMATIONS ABORDS DES ÉCOLES ET DE LA GARDERIE.

Port du masque obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des écoles.  
Périmètre concerné par arrêté : Rue St Nicolas jusqu'au 25 Bis et la place de l'église.

<b>ROLLOT</b>	
<b>17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT</b> <b>ecole.rollot@ac-amiens.fr</b> <b>03.22.78.90.57 ( Élémentaire et direction)</b> <b>03.22.78.92.15 (Maternelle)</b> <b>Directrice du RPI: Mme Cornet Virginie ( au bureau le jeudi)</b>	
<b>Matin</b>	8h20 / 8h30 – 11h55
<b>Après-midi</b>	13h25 / 13h35 – 16h10
✓ <b>L'équipe pédagogique:</b>	
<b>PS-MS</b>	Mme Fournier-Marette Audrey Atsem Mme Radiguet Céline
<b>MS- GS</b>	<b>lundi et mardi:</b> Mr Carré Jason / <b>jeudi et vendredi:</b> Mme Villemant Justine Atsem Mme Falsarella Fabienne
<b>CE2-CM1</b>	Mme Esteves Claire
<b>CM1-CM2</b>	<b>lundi, mardi et vendredi :</b> Mme Cornet Virginie / <b>jeudi:</b> Mr Carré Jason

<b>PIENNES-ONVILLERS</b>	
<b>Grande rue 80500 PIENNES-ONVILLERS</b> <b>03.22.78.42.63</b>	
<b>Matin</b>	8h10 / 8h20 – 11h45
<b>Après-midi</b>	13h15 / 13h25 – 16h00
✓ <b>L'équipe pédagogique:</b>	
<b>CP</b>	Mme Petit Coralie, remplacée /Mme Heymann Bénédicte
<b>CE1</b>	Mme Piquet Céline

## ■ RPI ROLLOT PIENNES-ONVILLERS

Du nouveau à la rentrée de septembre 2020 avec la création d'une classe supplémentaire qui a ouvert à PIENNES.

Le RPI compte désormais 6 classes pour accueillir les 137 élèves,

Les 2 classes de maternelles Petites, Moyennes et Grandes sections et 2 classes élémentaires CE2, CM1 et CM 2 à ROLLOT, 2 classes élémentaires à PIENNES CP et CE1.

- Autre réalisation, le transfert du dortoir de la maternelle Petite Section dans le bâtiment de la garderie. C'est dans un local entièrement rénové que les petits peuvent faire leur sieste ! (Travaux de mise aux normes, électricité, garde-corps, alarme, nouveau parquet, remplacement des portes d'accès et chauffage),

- Rénovation également du local garderie, Coût des travaux 20 000 euros,

Lors de Conseil d'école du 3 novembre, Virginie CORNET, Directrice du RPI a présenté le Projet d'école, dans lequel on retrouve les axes de travail prioritaire, (Renforcer la maîtrise de la langue française, Améliorer le climat scolaire et le bien être des élèves à l'école et développer une attitude responsable face à son environnement et à sa société), Tout un joli programme à mettre en œuvre !

- A signaler également, la reconduction de la convention « sport à l'école » avec un professeur d'EPS diplômé. Ce projet sportif est financé par les communes de ROLLOT et PIENNES-ONVILLERS. Un partenariat avec l'école de musique de la CCGR (Communauté de communes du Grand Roye dont fait partie la commune de ROLLOT) a également été mis en place. Cette convention permet des interventions au sein de l'école avec présentation de nombreux instruments de musique, apprentissage des chants avec la chorale en lien avec le projet d'école etc.

Une autre information d'importance concernant l'école de ROLLOT et plus particulièrement les 2 classes maternelles qui vont, prochainement, être dotées de TBI (Tableau blanc informatique) avec leur inscription à l'ENT (Environnement numérique de travail) qui permet notamment de communiquer en direct avec les parents via la messagerie (parents-enseignants-enfants). C'est un moyen de liaison privilégié.

Tous ces éléments contribuent à proposer une école « rurale » de qualité tant du point de vue humain que matériel, au service de tous ses habitants.

### ✚ ENGAGES POUR LES SANS ABRIS

Les élèves de CM1-CM2 de ROLLOT ont fait, en cette fin d'année, la collecte de boîtes cadeaux pour un NOËL SOLIDAIRE avec les PLUS DÉMUNIS.

A l'intérieur des objets qui devraient adoucir le Noël des sans abris. La classe a collecté 62 boîtes, toutes emballées de papier cadeau. Ces boîtes ont été emmenées à Beauvais avant d'être distribuées.

Cette initiative a fait l'objet d'un article dans la presse.

Bel exemple de solidarité de la part de ces élèves et de leur enseignante à qui l'on peut dire : BRAVO.

# Quand les rêves de nos élèves peuvent devenir réalité grâce à vous...

Pendant l'année scolaire 2019-2020, un projet a été lancé par le Conseil Départemental de la Somme et diffusé en classe de CM1-CM2 de Rollot, vous vous souvenez?



Et bien Anaëlle, alors élève de CM2 à l'école de Rollot, avait plein d'idées dans sa tête... de très belles idées !

Son projet a été retenu !

En quelques lignes, elle explique ce qu'elle rêve de voir se concrétiser à Rollot...

Bonjour,

Merci d'avoir retenu mon projet, je suis très contente pour moi et tous les enfants de la commune de Rollot. Il y a déjà un terrain de football et un terrain de jeu de paume mais ce serait super bien s'il y avait aussi un Skate Park pour que les enfants puissent faire du skate mais aussi du vélo cross. J'imagine ce Skate Park au centre d'un petit City Park avec d'un côté un terrain de tennis et de volley-ball et de l'autre, un terrain pour faire soit du basketball, soit du handball.

Ce City Park serait super pour l'école de Rollot. Les enfants pourraient enfin faire plein de sports différents. Ce serait aussi super pour les familles du village. On pourrait même ajouter quelques tables de pique-nique et de ping-pong tout autour.

Je souhaite aussi qu'on n'utilise pas trop de béton, juste ce qu'il faut et que tous les arbres qui seraient coupés soient replantés autour du City Park. J'aimerais qu'on installe des nichoirs dans ces arbres et qu'il y ait aussi des hôtels à insectes. Une dernière chose qu'il ne faut pas oublier : mettre des jolies poubelles de couleurs différentes pour que les personnes pensent à jeter et recycler les déchets. J'ai déjà participé à « Nettoyons la Nature » à plusieurs reprises et j'ai été à chaque fois choquée et très en colère de voir que beaucoup de gens ne se souciaient pas de notre planète et jetaient leurs déchets n'importe où.

Encore merci beaucoup et j'espère de tout cœur que ce rêve va se réaliser.

Anaëlle

**ENSEMBLE, faisons en sorte que son rêve devienne réalité.**

**Rendez-vous sur le site du Conseil Départemental de la Somme rubrique "réussite éducative" et votez en masse POUR LE PROJET d'Anaëlle.**

Mobilisez la famille, les voisins, amis, collègues, ... Nous avons besoin d'un maximum de votes



## Manifestations et actions réalisées par les élèves du RPI ROLLOT PIENNES-ONVILLERS de septembre à décembre 2020:

- Courant septembre les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec le magasin Leclerc de Montdidier.
- La classe de CE2/CM1 a participé aux journées du patrimoine en partenariat avec l'association Rotincia de ROLLOT pour une visite guidée de l'église Saint Nicolas de ROLLOT.
- Les élèves de maternelle ont travaillé sur la semaine du goût au travers de différents ateliers.
- Les classes de CE2/CM1/CM2 ont participé aux commémorations du 11 novembre par le biais de dessins, lectures et chants en présence de Monsieur le Maire de ROLLOT.
- La classe de CE2/CM1 a bénéficié de l'intervention de la troupe de théâtre « Théâtre en l'air » avec le spectacle « La petite fille de l'hiver » dans la salle des fêtes de ROLLOT.
- Cette année exceptionnelle a donné lieu à un marché de Noël virtuel via la création d'un blog de Noël visible par les parents de l'école sur l'ENT : les élèves ont pour cela créé des objets de Noël, des diaporamas de chants et danses pour le plus grand plaisir des parents.
- Les élèves de PS-MS (maternelle) et MS-GS ont bénéficié d'une projection de dessins animés offerte par le Comité des Fêtes Rollotois.
- La classe de CM1-CM2 qui a également pu visiter l'église Saint Nicolas avec le Comité Rotincia pour les journées du patrimoine.
- Pour clôturer cette année, les élèves du RPI ont reçu avec grand plaisir un cadeau et un sachet de chocolats offerts par les communes de ROLLOT et PIENNES-ONVILLERS.

### ■ ACCUEIL DES ÉLÈVES:

**Les élèves sont accueillis 10 min avant le début des cours.**

Les élèves de Maternelle sont accueillis et repris dans la classe **uniquement** par les personnes autorisées à l'avance par les parents, **par écrit**.

La ponctualité est une notion importante que les enfants doivent acquérir dès le plus jeune âge. Merci de respecter au maximum ces horaires pour le bien-être de tous. Les portails sont fermés à clé dès la reprise des cours pour des raisons de sécurité.

#### ▪ IMPORTANT

**Toute absence** doit être signalée **le matin même par téléphone** puis **justifiée par écrit** au retour de l'enfant. Les élèves doivent être présents à l'école de **manière assidue** de la PS de maternelle au CM2. En cas d'absences non justifiées et répétées, c'est-à-dire au moins quatre demi-journées dans le mois, la directrice a l'obligation de signaler à l'inspecteur d'académie. Les motifs « personnels » ou « familiaux » ne seront pas acceptés.

**En cas de situation particulière, vous devez informer au préalable la directrice** en demandant un RDV. Les devoirs et leçons doivent être rattrapés.

#### ✓ **Les bus:**

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site [www.trans80.fr](http://www.trans80.fr)  
En cas d'intempéries, les éventuels changements sont consultables sur le site également.

Cette année les élèves doivent être inscrits sur la plateforme: [somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager](http://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager)

#### ✓ **Cantine- garderie:**

Pour les informations, les tarifs et les réservations, consulter le site de la mairie de ROLLOT ou les contacter au 03.22.78.28.47.

Adresse mail: [periscolairerollot@gmail.com](mailto:periscolairerollot@gmail.com)

#### ✓ **Coopérative scolaire:**

Cette **contribution financière volontaire** permet à la classe de votre enfant d'envisager des activités liées à des projets spécifiques et d'enrichir le quotidien de la classe.

La gestion de cet argent est contrôlée par l'OCCE ( Office Centrale de la Coopération à l'École), l'argent récolté permet également de payer les cotisations pour adhérer à cet organisme.

Le montant est fixé, à titre indicatif, à **10 euros pour le premier élève, 8 pour les frères et sœurs.**  
Merci de différencier les ordres des chèques: **OCCE 80Rollot et OCCE 80 Piennes-Onvillers.**

✓ **Santé et bien-être des enfants:**

**Les enfants doivent être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée.**

– En cas de symptômes, vous devez garder votre enfant à la maison.

– Si une personne de votre foyer est porteuse du virus ou en attente de test, **vous devez garder votre enfant à la maison et avertir l'école.**

– En classe, en cas d'apparition de symptôme ( fièvre, toux, céphalées,...) l'élève est isolé en classe avec un masque. Vous serez rapidement contacté pour venir rechercher votre enfant.

**Seul un certificat médical pourra permettre son retour en classe.**

**C'est avec vous et grâce à la vigilance de tous que nous pourrons assurer l'éducation pour tous, en protégeant les élèves comme les adultes.**

Les enseignants n'ont pas le droit de donner des médicaments. **Aucun enfant ne doit en avoir**

**en sa possession.** En cas de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, **les parents**

**doivent absolument en informer** le ou les enseignants en charge de l'enfant. Si une

prise médicamenteuse et/ou un protocole d'urgence spécifique est nécessaire sur le temps scolaire,

un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** est élaboré par la directrice et le médecin scolaire.

✓ **Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.**

En cas d'accident à l'école, l'enseignant prend les mesures qu'il juge nécessaires pour l'enfant. Des premiers soins sont faits à l'école ( nettoyage des plaies, ...). Si la situation le nécessite, il appelle les parents et/ou le 15.

Les enfants étant amenés à effectuer des activités physiques et parfois salissantes, il est important de les habiller de façon pratique.

*Il est préférable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).*

✓ **Relations parents-enseignants / ENT :**

Les parents sont informés de la vie de classe de leur enfant via le « **cahier de liaison** », format papier pour les maternelles et/ou via l'ENT pour les plus grands.

➤ **La communication entre parents et enseignants est primordiale.**

Toutes les classes ont un Espace Numérique de Travail: **ENT** sur lequel vous devez vous rendre régulièrement ( informations scolaires, documents et leçons élèves, devoirs,...).

Il est important d'utiliser vos codes parents car les espaces élèves et parents sont différents.

En cas de problème avec vos codes, contacter l'enseignant.

Les parents peuvent à tout moment demander un **RDV** en cas de questionnements divers concernant les acquis et le comportement scolaire de leur(s) enfant(s).

La participation des parents aux **réunions et diverses rencontres avec les enseignants** est un facteur essentiel pour la réussite.

✓ **Calendrier des vacances scolaires Zone B Amiens**

du vendredi après la classe au lundi matin.

<b>Vacances de Noël</b>	Vendredi 17 décembre 2020 – Lundi 4 janvier 2021
<b>Vacances d'hiver</b>	Vendredi 19 février 2021- Lundi 8 mars 2021
<b>Printemps</b>	Vendredi 23 avril 2021 – Lundi 10 mai 2021
<b>Vacances d'été</b>	Le mardi 6 juillet 2021

Ne pas hésiter à laisser un message sur les répondeurs, ils sont consultés régulièrement (les enseignants ne peuvent pas toujours répondre)

## ■ Assistantes maternelles agréées

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DEPINOIS	Isabelle	39 rue de Beauvoir		
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
LOUVIOT	Jessica	76 rue de la Madeleine	03.22.79.00.91	06.32.75.64.27
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDENBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69

## État civil

### Mariages

Brault Timothée & Hebert Coralie	<u>08/08/2020</u>
Haentjens Romuald & Sabadin Allison	<u>15/08/2020</u>
Henwood Sébastien & Breuvar Laetitia	<u>17/10/2020</u>
Gorenflot Benoit & Delplace Ève	<u>29/10/2020</u>

### Naissances

Crespel Petit Alexis	04 /07/2020
Vanmeerbecq Maïna	18/06/2020
Croisille Gabin	20/08/2020
Caule Maya	15/10/2020
Trioux Enola Adeline	18/11/2020
Haentjens Raphael	07/12/2020

### Décès

Friand Michel	25/05/2020
Ciesla Jean Pierre	17/06/2020
Filleux Veronique	16/08/2020
Déramé Antoinette	03/10/2020
Lefèvre Antoine	09/11/2020
Laurent Monique	26/11/2020
Deblangy Gilles	27/12/2020

# NOUVEAU A ROLLOT

- ✚ **Bientôt l'ouverture prévue courant janvier 2021 du Salon de toilettage "Aux PAT 'A L'EAU", rue de la Madeleine.**
- ✚ **Au printemps un "Burger TRUC'K" vous attend tous les mardis de 18h à 21h Place Galland.**
- ✚ **UN MARAICHER S'EST INSTALLE :**  
**"Les Prairies de Regibaye" production de légumes diversifiés de saison, en agriculture biologique.**  
**Vente sur place à Regibaye le samedi matin sur commande Tél : 06.59.20.57.55 Julien**

# NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

- ✚ **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- ✚ **Les 3 M Bar-Tabac-Presses-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine  
Tél : 03 22 78 02 81
- ✚ **Bulle de coton – Institut de Beauté** 1 bis rue du four Tél : 03 22 73 09 70
- ✚ **Maçonnerie Dominique Caule** 17 rue de Beauvoir Tél : 03 22 78 82 92
- ✚ **Boulangerie – Pâtisserie Sonia & Mathieu** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- ✚ **Couverture, sanitaire, chauffage Guy Bucamp** 25 rue Saint Nicolas  
Tél : 03 22 78 28 69 Fax : 03 22 78 29 82
- ✚ **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- ✚ **Sarl Thierry Poissant Agencement – Rénovation** 1 rue Haute Tél. : 06 85 92 10 46
- ✚ **Pizza Yolo** 42 rue de la Madeleine 80500 ROLLOT
- ✚ **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux**  
Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36 Mail : [contact@novaxis.fr](mailto:contact@novaxis.fr)
- ✚ **Ledoux Gérard & Fils Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien  
espaces verts** 24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- ✚ **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC Isolation, aménagement de combles, Charpente**  
2 Hameau de la Vilette Tél : 03.22.87.89.56
- ✚ **France Famille Services services à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,**  
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) [www.france-famille-services.fr](http://www.france-famille-services.fr)
- ✚ **Entreprise agricole Jean-Pierre Vincant Baticle** Route de Beauvoir  
Tél : 03 22 78 28 64 Mobile : 06 07 09 04 45 Fax : 03 22 78 29 93
- ✚ **Bauduin Corinne Vendeuse indépendante le bien être grâce à une plante l'Aloe Vera**  
17 rue de la Madeleine Tél : 03 22 78 87 66
- ✚ **Fabrication de confiseries Areski Hahad** 25 rue de la Madeleine  
Tél : 03 22 78 88 02 ou 09 65 10 92 34
- ✚ **Menuiserie – ébénisterie Tabary** 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- ✚ **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- ✚ **Fleur de Jasmin -Chapeaux-Bijoux Fantaisies-Accessoires** Tél : 06 09 80 96 07 [damecalou@live.fr](mailto:damecalou@live.fr)
- ✚ **Le Petit Atelier Tapissier d'ameublement Couture-retouches** 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- ✚ **Les Écuries de la Madeleine, Pension chevaux.** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- ✚ **Descombes TP** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.79.26.02.81

## CONTACTS ASSOCIATIONS



**Comité des Fêtes Rollotois**  
 ☎ 06.31.59.76.49



**Football  
 R.A.C**  
 ☎ 03.44.85.14.74



**Société de boules de Rollot**  
 ☎ 06.31.59.76.49



**Espérance Rollotoise**  
 ☎ 03.22.78.29.27



**Société Communale  
 de chasse de Rollot**  
 ☎ 06.31.59.76.49

**Club Colombophile**



**Club Colombophile Rollotois**  
 ☎ 03.22.78.28.18

**La Rollotoise**



**Club de Tir de Rollot**  
 ☎ 06 85 56 27 69  
<http://www.tir-rollot.com>



**Société de Longue Paume  
 de Rollot**  
 ☎ 03 22 37 01 13



**ACPG – ACTM**  
 ☎ 03.22.78.28.69



**Comité Rotincia**  
 ☎ 03.22.78.28.60  
<http://www.rotincia.org>



**Familles Rurales**  
 ☎ 06.13.50.40.42



**Pronastrum**  
 ☎ 03.22.78.28.60  
<http://pronastrum.free.fr>



**Les Lutins**

# RUBRIQUE DES ASSOCIATIONS

Publications par associations dans le Rollotois, une seule page au format A4, texte en .doc ou .old, noir et blanc, merci de votre compréhension.

Demande à faire auprès de la secrétaire de mairie (<http://www.mairie-rollot.fr>).

➤ **SOCIÉTÉ DE BOULES DE ROLLOT PÉTANQUE ET BOULES EN BOIS :**

Recherche adhérents pour l'année 2021 Contact 06.31.59.76.49



➤ **SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE ROLLOT**



✚ **Pour information :** la Société organise en partenariat avec les Hauts de France le nettoyage du village le 20 Mars rendez vous 9h place de l'église.

✚ Toute personne intéressée peut venir en s'adressant :  
au 06.31.59.76.49 M. Jean-Luc Grimal

➤ **LE CLUB DES AINES.**

L'année 2020 a été une année particulière, qui nous fera réfléchir sur l'avenir.

Nous sommes fiers, même en temps de crise sanitaire, d'avoir pu contribuer à soutenir nos relations.

En mon nom et au nom de tous les membres du Club, nous vous souhaitons une belle année 2021, remplie de santé, d'amour, de paix et surtout de nouvelles occasions de se retrouver à nouveau.

# COMITE DES FÊTES ROLLOTOIS



## Chères Rollotoises, Chers Rollotois,

Comme vous le savez cette année a été particulière et compliquée pour tout le monde. La crise sanitaire qui nous a touchés et nous touche encore, nous a malheureusement conduit à annuler quasiment l'ensemble de nos manifestations (**la chasse aux œufs de Pâques, la soirée dansante avec en repas un couscous, la foire marchande et brocante, le concours de pétanque, trois marches pédestres, le salon de l'automne, la brocante vintage, soirée Beaujolais...**), nous avons pu seulement réaliser en février notre brocante en salle qui fut un grand succès.

Nous espérons pouvoir vous retrouver prochainement lors de nos manifestations 2021 si la situation sanitaire s'améliore.

**Le Comité des Fêtes Rollotois  
vous souhaite  
une bonne et heureuse  
année 2021.**

### Prévisions des manifestations du Comité des Fêtes Rollotois 2021

✚ Brocante	7 février 2021
✚ Chasse aux œufs	5 avril 2021
✚ Marche pédestre	9 mai 2021
✚ Foire marchande et Brocante	6 juin 2021
✚ Concours de pétanque	12 juin 2021
✚ Marche pédestre	3 juillet 2021
✚ Participation 13 et 14 juillet	
✚ Marche pédestre	4 septembre 2021
✚ Salon artisanales	2 & 3 Octobre 2021
✚ Brocante vintage	6 & 7 novembre 2021
✚ Beaujolais	20 novembre 2021

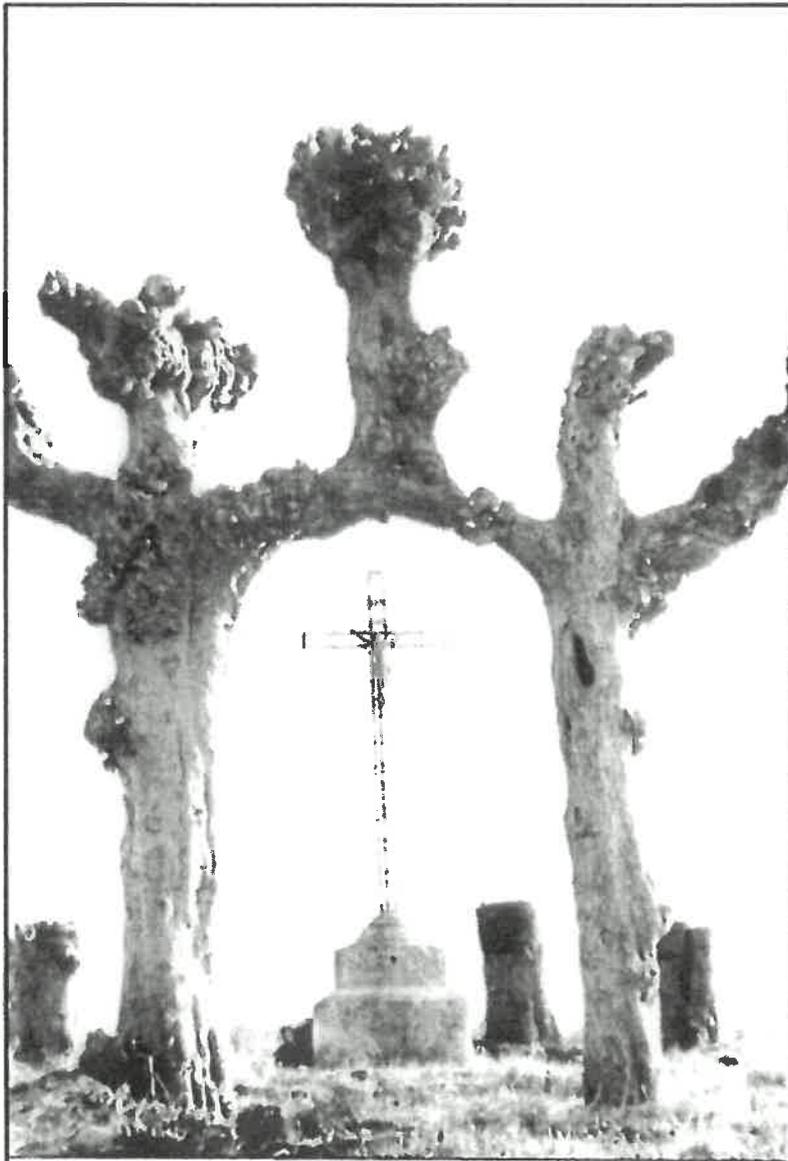


## **Chères adhérentes, chers adhérents et amis de notre comité,**

**Cette année 2020 va rester pour nous une année difficile à cause des événements mondiaux liés à la crise sanitaire mais aussi surtout à cause du décès de deux membres du Comité très actifs. Nous avons perdus en Mme Depuille Jeanine et M. Gobin Dominique deux « mémoires » aux connaissances précieuses. Leurs paroles et leurs rires nous manquent déjà et nous adressons à tous les membres de leurs familles nos plus sincères condoléances.**

**Pour améliorer la situation, continuons donc dans le catastrophisme, la crise sanitaire et les confinements successifs nous ont rendus quasiment invisibles aux yeux de tous.**

**Pourtant, nous avons tenu nos engagements et maintenu notre présence sur le terrain. Les**



**Journées Européennes du Patrimoine des 18,19 et 20 septembre 2020 ont été l'occasion d'interventions auprès des écoles du GSI Rollot Piennes Onvillers et les enfants se sont montrés particulièrement intéressés. Pendant les portes ouvertes des églises, de belles rencontres ont eu lieu et ont permis des échanges fructueux avec de nombreuses personnes.**

**Le Comité continue autant que possible de répondre à sa vocation culturelle, même si elle rend évidemment peu voyante notre association, mais elle permet à la commune d'avoir une visibilité au niveau administratif et au niveau d'actions culturelles pour lesquelles on n'hésite pas à nous solliciter...**

**Cette année, malgré les événements, nous ne sommes pas restés inactifs et deux gros projets sont dans les tuyaux, l'un sur Rollot et l'autre à la demande de plusieurs communes voisine créée récemment.**

**La gestion rigoureuse de nos comptes (gérant des contrats de plusieurs milliers de photocopies, la publication de un ou plusieurs fascicules par an, des coûts de reproduction importants, des expositions très fréquentées par les Rollotois mais aussi par de nombreux visiteurs,... ) nous permet d'afficher une santé financière certaine malgré des dépenses incompressibles comme:**

- L'assurance annuelle
- Les abonnements auprès des associations amies
- Le site Internet
- Les fournitures telles que les frais postaux (poste lourd)
- Les cartouches
- Les contrats de photocopies noir et blanc et couleur pour nos publications, les peignes et les transparents, reliés par nous-mêmes sinon le coût serait trop élevé.

Dès que la Covid19 nous en laissera la possibilité, nous tenterons de tenir notre prochaine Assemblée Générale et la date sera communiquée ultérieurement.

L'adhésion reste cette année encore à 12 euros et donne droit à une publication au choix. Rappelons pour mémoire que nous avons déjà publié :

**« Il était à Rollot, Antoine Galland »**

**« Il était à Rollot, le fromage »**

**« Il était à Rollot, l'agriculture, et la vie à la maison »**

**« Il était à Rollot, les métiers du bois et du bâtiment »**

**« Il était à Rollot, les métiers du transport et du cuir »**

**« Notice historique sur Rollot et ses dépendances » Abbé Godard**

**« Il était à Rollot, les extracteurs et les marchands de cendres », tome 1**

**« Il était à Rollot, les extracteurs et les marchands de cendres »**

**« Il était à Rollot, les chauffourniers et les briquetiers »**

**« Il était à Rollot, la meunerie, les moulins »**

**« Il était à Rollot, les mandeliers et les vanniers »**

**« Il était à Rollot, les prêtres et les chanoines »**

**« Il était à Rollot, photos de famille au fil du temps »**

**« Il était à Rollot, le tortillard »**

**« Il était à Rollot, la Villette, le hameau, l'église, le cimetière, le corbillard »**

**« Il était à Rollot, la Madeleine, Beauvoir et autres fiefs »**

**« Il était à Rollot, les Corps constitués »**

**« Il était à Rollot, les Morts pour la France »**

**« Il était à Rollot, 1944, 70 ans après**

**« Il était une fois... le tortillard à Boulogne la Grasse »**

**« Il était une fois à Rollot, des auteurs sauveurs de mémoire »**

**« Il était à Rollot, la chapelle, le Sacré-Cœur, l'église Saint Nicolas »**

**« Il était une fois ... L'église Notre Dame de Boulogne la Grasse »**

**« Il était une fois à Rollot, la belle époque »**

**« Il était à Rollot, description du canton de Montdidier » par M. l'abbé Godard**

**Dans le tome I : de A (Andechy) à F (Fescamps)**

**Dans le Tome II : de F (Fignièrès) à R (Pas-Rubescourt)**

**« Il était une fois... Boulogne la Grasse par M. l'abbé Martinval »**

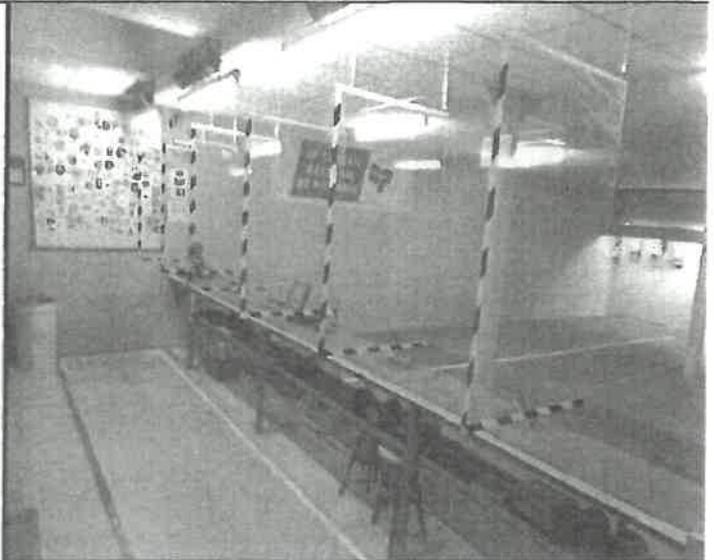
Pour tous renseignements complémentaires ou pour payer votre adhésion cette année, (la réglementation actuelle ne nous laissant pas d'autre choix), veuillez prendre contact avec Mme Baillet 1 place Galland 80500 Rollot ou au 03 22 78 28 60 ou sur internet : [www.rotincia.org](http://www.rotincia.org)

**Devinette : A quel endroit a été prise la photo de la première page.**

Triste année 2020, pour le tir comme pour tous. Nous n'aurons pas été gâtés avec l'annulation de la saison d'été 2019/20 pendant le premier semestre et maintenant de la quasi annulation de la saison d'hiver 2020/21. C'est donc en fin de compte une saison complète qui est tombée à l'eau, avec tout ce qui en résulte : pas de compétitions, donc, pas de résultats sportifs, pas de concours, donc perte de ressources financières. De plus, vu la situation, un certain nombre de licenciés n'ont pas renouvelé leur adhésion, soit une perte financière supplémentaire.

Néanmoins, entre les différents confinements plus ou moins complets, le club a maintenu l'ouverture de ses installations dans le respect des règles, tout en procédant à des améliorations et à l'entretien de nos stands avec une règle constante de convivialité.

**VIVEMENT UN 2021 VIVABLE**



Mise en place de séparations sanitaires en plexi entre les postes 10 m.



Rénovation des tables de l'accueil avec une peinture spéciale et en teintes modes, fournie par un membre du club.

## Le Noël de Pascal



Notre ami Pascal, hémiparétique à la suite d'un A.V.C., est maintenant placé en EPHAD à Domfront où nous lui avons fêté ses 63 ans en octobre. Depuis près d'un an, son fauteuil roulant électrique dormait dans sa chambre, en panne... Nous avons pris le taureau par les cornes, sommes allés chercher ce fauteuil que Coco a remis en marche.

Cela a changé la vie de Pascal qui peut maintenant se déplacer facilement dans l'établissement, mettant ses compétences d'informaticien au service des pensionnaires ce qui lui a rendu une vie utile.

